



informations pour régularisations sans papiers

Par **walid**, le **12/03/2013** à **14:44**

je suis marocain , je suis ici en france depuis 2001; en juin dernier j'ai été contrôlé après 4 jours au centre j'ai été libéré mais avec un ordre de quitter le territoire. est-ce possible de déposer mon dossier de plus de 10 ans ou bien j'attends jusqu'à juin prochain c-à-d un an après la décision de l'odqtf. en plus moi je rentre pas dans la circulaire de M. Valls car je travaille en noir et j'ai pas les fiches de paie. merci de votre réponse et votre aide

Par **Calou0**, le **12/03/2013** à **18:34**

Bonjour,

Si vous n'avez pas contesté l'obligation de quitter le territoire devant le Tribunal administratif et que vous ne rentrez pas dans les critères de la circulaire VALLS, il vous faut attendre un an avant de pouvoir présenter un nouveau dossier de régularisation.

Bien cordialement,
Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour